



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## bicyclettes

Question écrite n° 27289

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la nécessité de moyens budgétaires significatifs affectés au développement de la pratique du vélo en ville. Plusieurs États européens ont décidé d'affecter des moyens substantiels au développement de cette pratique. L'objectif est d'augmenter le nombre de trajets faits à bicyclette dans les villes. Des objectifs de 20 à 30 % de l'ensemble des trajets concernés ont ainsi pu être fixés. Sont concernés par des aides de l'État la réalisation de pistes nouvelles, l'amélioration de parcours existants et leur éclairage de nuit, la mise en place de liaisons en direction des quartiers populaires, l'établissement d'un programme de formation et d'entraînement de haute qualité à l'attention des enfants (avec un objectif de jeunes formés) enfin la réalisation de pistes et d'accès sécurisés aux écoles. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre ayant la même finalité et quels sont les financements prévus au titre des quatre prochaines années dans ce domaine.

### Texte de la réponse

En nommant en avril 2006 un coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, l'État a manifesté sa volonté de donner à ce moyen de transport une place plus importante, à la mesure des avantages qu'il présente tant sur le plan individuel que collectif, notamment en termes d'environnement, de santé, d'économie et de vie sociale. Depuis lors, le Grenelle de l'environnement a souligné l'intérêt qui s'attache à la promotion des déplacements à vélo dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. À cet égard, le projet de loi de programme de mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, en cours d'examen au Parlement, mentionne expressément en son article 12 que l'État encouragera, dans le cadre des plans de déplacements urbains, le développement de l'usage du vélo. D'ores et déjà, cet engagement est concrétisé par plusieurs mesures. L'appel à projets sur les transports urbains hors Île-de-France, lancé le 22 octobre 2008, qui prévoit la participation de l'État au développement de voies nouvelles de transports collectifs en site propre, permettra de subventionner des parkings à vélos aux arrêts et stations. Il en sera de même pour le volet correspondant du plan Espoir Banlieues. Par ailleurs, un budget de 500 000 est confié pour 2009 au coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo. Parmi les actions envisagées plusieurs concernent spécifiquement l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien en milieu urbain, notamment l'appui à la réalisation de locaux à vélos dans l'habitat social ou encore à des démarches comme le plan Campus. L'État poursuivra l'ouverture au vélo des programmes de recherche et d'expérimentation qui portent sur l'aménagement et l'habitat comme c'est déjà le cas du programme REHA (requalification de l'habitat collectif à forte composante énergétique) lancé en novembre 2008. Pour encourager et accompagner les changements de pratiques et de comportement, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en liaison avec les autres ministères concernés et les différents acteurs, développera une communication sur le vélo, notamment dans les secteurs de la sécurité routière, de la santé et de l'éducation. Il favorisera les actions de pédagogie et d'éducation à la pratique du vélo en toute sécurité. Des annonces seront faites en ce sens dans les prochaines semaines.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27289

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 17 mars 2009

**Question publiée le :** 15 juillet 2008, page 6098

**Réponse publiée le :** 24 mars 2009, page 2935